

Demande de branchement au réseau d'eau potable

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Centre administratif départemental des Alpes-Maritimes
Bâtiment MOUNIER - 147 boulevard du Mercantour
CS 23182 - 06204 NICE CEDEX 3
04 89 08 96 85 – regie.eau@smiage.fr

La mise en service de l'abonnement est subordonnée à la pose du compteur. De ce fait, la réalisation complète du branchement ou son achèvement entraîne la souscription d'un abonnement et par conséquent, le paiement de la part fixe, même en l'absence de consommation. Les frais de gestion s'élèvent à 202 € TTC (ou 10% si le montant travaux > 2000 € HT) et la souscription d'un contrat sera facturée 28 € TTC.

Pour toute souscription/résiliation de contrat, l'abonné devra contacter la REAAM afin de procéder à l'ouverture ou fermeture du compteur et d'en assurer son enregistrement. Tout manquement à cette démarche rendrait l'abonné responsable des consommations et des frais qui pourraient résulter de la non intervention du service.

DOCUMENT À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ

Tous les champs requis sont obligatoires

• Je soussigné(e),

	Monsieur 🗌 Madam	e							
Nom		Prénom							
Rue									
Code	e postal	Commune							
Télép	ohone	Email							
Agissant en qualité de : (cocher la ou les cases utiles)									
	Propriétaire								
	Syndic - gérant : nom _								
	Locataire	Autre à préciser :							
	Tutelle : nom								
	SIRET :								
Mon adresse pour l'exécution des travaux : N° PARCELLE(S) : Rue									
Code	noctal	Communo							

	uments obligatoires à Le plan de situation c Tout document justifia Le plan de masse co l'emplacement souha En cas d'usage agrico nécessaires afin de p En cas d'usage agrico	adastrale ant la surf omportant ité du ou ole, indus rouver le	face plancher du bie les ouvrages et le des branchements, triel ou ne générant caractère effectif de	en à raccord s canalisati le cas éch pas d'eaux e cet usage	der der éant usées, tou et le débit	entation e	r : en eau pota èces justific (en m³/h),	able et
	uments obligatoires à Le plan de situation c Tout document justifia Le plan de masse co l'emplacement souha En cas d'usage agrico	adastrale ant la surf emportant ité du ou	ettre à la Régie des face plancher du bie les ouvrages et le des branchements, triel ou ne générant	en à raccore s canalisati le cas éche pas d'eaux	der ons d'alime éant	entation e	<u>r :</u> en eau pota èces justific	able et
<u>Doc</u>	uments obligatoires à Le plan de situation c Tout document justifia Le plan de masse co	adastrale ant la surf	ettre à la Régie des	en à raccores canalisati	es Azur Mo der ons d'alime	ercantour	<u>c:</u>	
<u>Doc</u>	uments obligatoires à Le plan de situation c Tout document justifia	adastrale	ettre à la Régie des	Eaux Alp o	es Azur Mo	ercantour	<u>c:</u>	
<u>Doc</u>	uments obligatoires à	transme	ettre à la Régie des					
néce	ager s'engage sur l'honn essitant une modificatior aux par la régie, seraient	n des cara	actéristiques de son	brancheme				
E	aux à usage industriel ou	agricole :	préciser le besoin jou	rnalier en m [?]	3 :			
	aux à usage domestique aux à usage agricole		Eaux à usage in Propriét			OUI 🗌		
	• Type d'usage :							
	Maison individuelle Maison jumelée Immeuble collectif Transformation d'une an	☐ Coi	nstruction ancienne nstruction neuve issement	□ N°	de DP : de PA : du PC :			
	Maison individuelle	_						

Conformément aux lois « informatique et libertés » et « RGPD » : la Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) traite les données recueillies pour l'enregistrement et la gestion administrative des contrats d'eau et d'assainissement collectif de ses abonnés. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux règlements de service de la REAAM que vous trouverez sur le site www.smiage.fr/la-regie-de-leau.

Signature